

les différents officiers, tous bien connus du public médical, et ayant tous à cœur l'intérêt général de la profession.

Le nouveau bureau est bien organisé pour faire un travail sérieux et arriver à des conclusions pratiques.

Nous constatons avec plaisir qu'il s'est déjà mis à l'œuvre. Mercredi, le 10 août, les officiers ont eu une réunion, à laquelle assistait l'avocat du Collège. On a fait une étude spéciale des livres et des documents du Bureau, et les officiers ont été unanimes à déclarer que, pour le moment, la question des finances devait primer toutes les autres. Il est de la plus haute importance que le nouveau bureau ne prenne aucune responsabilité avant d'avoir bien établi l'état financier actuel. Aussi les livres du trésorier et pièces justificatives ont été placées entre les mains d'experts qui ont ordre de faire tout en leur possible pour terminer leur rapport au mois de septembre prochain. Ce rapport sera alors communiqué aux gouverneurs qui, nous l'espérons sincèrement, le feront ensuite publier. *L'Union Médicale* y tient d'autant plus que ce rapport fournira certainement les preuves palpables, évidentes, que, dans nos articles de polémique, nous n'avons rien exagéré.

En attendant, le nouveau trésorier ouvrira de nouveaux livres, et pour faciliter la tenue de ces livres et la rendre plus exacte, les officiers du Bureau ont décidé de se conformer strictement à la règle suivante : tous les paiements devront être faits *par le trésorier seul*. Le régistrateur et les secrétaires continueront, à moins que le Bureau n'en décide autrement, à recevoir l'argent des contributions, des licences, des brevets, et à le remettre au trésorier, mais ils ne régleront pas eux-mêmes les dépenses faites par eux ; ils enverront les comptes certifiés corrects au trésorier, qui paiera par chèque numéroté. Cette manière de faire simplifiera de beaucoup la tenue des livres du Collège en même temps qu'elle la rendra très exacte.

Dans l'ancien bureau, le trésorier ne faisait le plus souvent d'entrées dans ses livres que sur rapport du régistrateur ou des secrétaires, sans rien vérifier. Ceux-ci, il est vrai, avaient un livre *personnel* de dépenses, mais qui n'était pas rapporté au livre de caisse du Bureau, et dont l'ancien trésorier ne semble pas avoir pris connaissance.

C'est un grand plaisir de constater que le nouveau Bureau s'est déjà mis à l'œuvre sur ce point important de son programme : amélioration de l'administration financière, en modifiant la tenue des livres du bureau, et en faisant préparer un rapport sur l'administra-